

MARCHE NORDIQUE OUVERTE A TOUS

Un choix de
Circuits ouverts à
tous au départ du stade
de Luminy, encadrés par
des animateurs diplômés

1 Circuit sportif
1 circuit allure libre
1 circuit « Santé »



La Marche
«bien-être» est
une manifestation
sportive axée sur la
pratique de la Marche
Nordique, en groupe,
en famille ou en
solitaire

Animation Athlé
enfants

Buffet Bio

Manifestation
dénuée de tout
esprit de
compétition
et basée sur le
plaisir Santé

Prêt de
Bâtons TSL
(limite des
stocks)



Pour toute information : Contactez Laurent MANNEVEAU
06 29 88 26 23 - 04 91 75 24 24 - scoathle@gmail.com

Internet : scomarseille.athle.com

L'ÉVÉNEMENT
SANTÉ, LOISIR ET
NATURE
A MARSEILLE
OUVERT A TOUS
dans les collines
de Luminy

MARCHE BIEN-ÊTRE

DIMANCHE
9 OCTOBRE
2011

A partir de 9h



Marche Nordique



Association
pour le Crédit
et l'Épargne
des Fonctionnaires



MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS



Studios photos
FOTONUM



INFORMATIONS PRATIQUES

PARCOURS

Lieu : Stade d'athlétisme de Luminy - 13009 Marseille
Parcours : 3 circuits différents encadrés par des éducateurs diplômés

- Circuit «santé» / Départ 10h
- Circuit «actif» / Départ 9h30 (1h20 environ)
- Circuit «Sportif» / Départ 9h30 (2h environ)

Difficultés et allure de marche croissantes suivant les parcours

MARCHE NORDIQUE

La Marche Nordique toute l'année c'est possible !
Laurent MANNEVEAU - Coach Athlé Santé
scoathle@gmail.com / 06 29 88 26 23

INSCRIPTIONS

- Le 9 octobre dès 8h30 au Stade de Luminy
- Jusqu'au 6 octobre à la SCO Sainte-Marguerite

RETRAIT DES DOSSARDS

- Le 9 octobre dès 8h30 au Stade de Luminy
- Attention : fournir obligatoirement soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la marche, soit une licence sportive de moins d'un an valable au 9 octobre 2011

ANIMATIONS

Echauffements en musique
Étirements collectifs
Stands à thèmes sur le village
Ravitaillement à l'arrivée
Buffet Campagnard
Dégustations de produits bio
Animations diverses
Récompenses par tirage au sort

IMPORTANT

Je m'engage à fournir un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la marche ou de la course à pied de moins d'un an ou à présenter ma licence sportive en cours de validité lors du retrait des dossards conformément aux dispositions des articles 231-2 et 213-3 du Code du Sport et j'accepte le présent règlement de la marche sachant qu'aucun remboursement ne sera effectué.

Règlement 2011 : Article 1 : la 6ème édition de la Marche Bien-Être est organisée le 9 octobre 2011 par la SCO Sainte-Marguerite Marseille Athlétisme au Stade de Luminy à Marseille. **Article 2 :** la Marche Bien-Être est ouverte à tous, elle se veut conviviale et familiale et offre un réel objectif de santé. **Article 3 :** les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants de la Marche auprès de la MAIF à Niort N°1806984 H. Il est vivement conseillé aux non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident. **Article 4 :** L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries...). **Article 5 :** les enfants en dessous de 10 ans pourront participer uniquement sous la responsabilité et l'assurance de leurs parents. **Article 6 :** tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. **Article 7 :** conformément aux articles 231-2 et 231-3 du code du sport, la participation à la Marche est conditionnée à la présentation d'une licence portant attestation de la délivrance d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique en compétition de la discipline pour laquelle il a été sollicité, ou pour les non licenciés la présentation d'un tel certificat ou de sa copie, datant de moins d'un an (valable au 9 octobre 2011). **Article 8 :** il est expressément indiqué que les marcheurs participent à l'évènement sous leur propre et exclusive responsabilité. **Article 9 :** les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité et du certificat médical de non contre indication à la pratique de la Marche ou de la licence sportive. **Article 10 :** le dossard devra être entièrement lisible lors de la marche. Dans le cas contraire, le participant ne bénéficiera plus des services liés à l'évènement. **Article 11 :** les marcheurs devront rejoindre le site d'arrivée de la manifestation avant 12h, ce qui offre un délai de 2h30 aux participants pour effectuer la totalité du parcours choisi. A partir de ce délai, les participants évolueront hors du cadre de la manifestation. **Article 12 :** le concurrent autorise les organisateurs ainsi que leurs ayants droits, tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il peut apparaître lors de la manifestation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur. **Article 13 :** tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée tout en restant sur les sentiers balisés.

INSCRIPTION MARCHE BIEN-ÊTRE



Inscription individuelle : 10€

Inscription collective à partir de 10 personnes (8€)

Possibilité de s'inscrire le matin de la manifestation entre 8h30 et 9h30

A remplir en lettres capitales, joindre un chèque à l'ordre de SCO Ste Marguerite et à retourner à :
SCO Ste-Marguerite 1, Bd de la Pugette - 13009 Marseille

Contact : scoathle@gmail.com / 04.91.75.24.24

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Sexe _____ Année de naissance _____

Email _____

Licence sportive (marche, course, triathlon, randonnée) : OUI NON

Certificat médical de moins d'un an : OUI NON

Barrez les mentions inutiles

CIRCUIT CHOISI : SANTE - ACTIF - SPORTIF

Barrez les mentions inutiles

Je déclare avoir pris connaissance et accepte le règlement de la Marche Bien-Être

Fait le _____ à _____
Signature